

Information importante : Relève de votre compteur d'eau

Madame, Monsieur,

**Les compteurs d'eau sont équipés d'un module de radio-relève.
Le service d'eau ne peut pas relever à distance ces compteurs**
(compteurs SAUR non compatibles avec nos outils de relève).

Dans le cadre de la facturation des redevances d'eau et d'assainissement,
**nous vous demandons de relever votre compteur d'eau et de
transmettre l'index au service d'eau, au plus tard le 15 mai 2024 :**

- Par téléphone : 02 47 93 78 79
- Par mail : service-eaux@cc-cvl.fr
- Via le portail abonné en se connectant sur son espace personnel
(<https://portail-web.chinon-vienne-loire.fr>)



**RELEVEZ UNIQUEMENT LES CHIFFRES
SUR FOND NOIR (ils indiquent les m³)**

**Sans retour de votre part, les factures seront basées sur des
estimations de la consommation d'eau des années précédentes.**

PENSEZ-Y !

Une campagne de renouvellement des compteurs sera réalisée dans les années à venir afin de pouvoir relever à distance les compteurs d'eau, à chaque facturation.

**Tant que votre compteur n'a pas été changé, pensez à nous transmettre
votre index les 1^{ères} quinzaines de mai et de septembre afin de prendre
en compte votre consommation réelle.**

Merci de votre compréhension,

Vincent NAULET

Vice-président en charge de l'Eau et de l'Assainissement

